



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 2 mars 2023 (18h30)

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 53
Convocation et affichage	: 24/02/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Catherine MICHALON), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Laurence DUMAS), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Bruno FANGET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Yves FRAYSSE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Yves RULLIÈRE.

**CC-2023-61 - RESSOURCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont aussi rappelées dans les instructions budgétaires et comptables M57 et M4, ainsi que dans le règlement budgétaire et financier adopté le 10 décembre 2020 (délibération n°CC-220-439).

L'article L5211-36 du CGCT rend ces dispositions applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Une délibération doit également intervenir afin de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Bien que non décisionnelle, celle-ci doit faire l'objet d'un vote formel et la répartition des voix doit être indiquée (Assemblée Nationale – Question n°94427 – JO du 18/10/2016).

Le rapport d'orientation budgétaire est joint à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et L.5211-36,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 52 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Vincent DUGUA

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 09/03/23

Publié le : 10/03/23

Transmis en sous-préfecture le : 09/03/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230302-39605-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET